

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 657

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 9

À l'alinéa 51, substituer aux mots :

« cette date »

les mots :

« l'entrée en vigueur du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.